



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 22 Février 2022 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON, Roland LOUBEYRE.

MESURES SANITAIRES S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

La Commission invite les clubs à consulter régulièrement le site internet de la Ligue pour se tenir informé des dispositions récentes arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire des compétitions et pour les mettre en application (**voir les derniers arrêtés du 26/11/21, le protocole du 13/12/21, le nouveau protocole des 05 et 06/01/22 et le nouvel allègement du 16/02/22.**)

Depuis le 24 janvier 2022, le « pass vaccinal » est entré en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus.

Ce « pass vaccinal » consiste à présenter :

- Soit un schéma vaccinal complet,
- Soit un certificat de rétablissement de la COVID-19,
- Soit un certificat de contre-indication à la vaccination COVID.

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 h dans le cas du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février 2022 pour les personnes ayant reçu leur 1^{ère} dose de vaccin d'ici là dans l'attente de leur 2^{ème} dose.

A partir du 15 février 2022, pour maintenir la validité du passe vaccinal (ex passe sanitaire) il faut effectuer sa dose de rappel (2^{ème} ou 3^{ème} dose selon les cas) dans un délai de 4 mois maximum après la dernière injection (contre 7 mois auparavant).

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

- REMPACEMENT DES JOUEURS (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre** avant le dimanche soir 20h00.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, **n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.**

- A NOTER POUR LES CLUBS DE N3 :

* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre. L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades**: les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés et doivent être installés à chaque match.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

*** REGIONAL 1 – Poule A**

Rencontre reprogrammée au samedi 19 mars 2022 à 18h00

Match n° 20193.1: YTRAC FOOT / F.A. LE CENDRE

(remis du 15 janvier 2022)

*** REGIONAL 2 – Poule A**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

Match n° 20392.1: U.S. ISSOIRE / Ent. NORD LOZERE

(remis du 22 janvier 2022)

REGIONAL 3 – Poule B

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 mars 2022

Match n° 20785.1 : PIERREFORT E.S. / LIGNEROLLE LAVAUT PREMILHAC

(remis du 20 février 2022)

Match n° 20786.1 : U.S. MURAT / SAUVETEURS BRIVOIS

(remis du 22 janvier 2022)

REGIONAL 3 – Poule F

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

Match n° 21059.1 : HAUTE TARENTEISE FC / SEMNOZ VIEUGY

(remis du 06 février 2022)

MATCHS RESTANT A REPROGRAMMER

*** REGIONAL 2 – Poule A**

Match n° 20405.1 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / NORD LOZERE Ent.

(remis du 12 février 2022)

*** REGIONAL 3 – Poule G**

Match n° 21113.1 : HAUTS LYONNAIS (2) / VAL LYONNAIS F.C.

(remis du 16 janvier 2022)

COURRIER DES CLUBS

- NATIONAL 3

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

- Le match n° 20079.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / MONTLUCON FOOTBALL se déroulera le samedi 12 mars 2022 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Mager (pelouse synthétique) de Chambéry.

- Le match n° 20090.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Mager (terrain synthétique) de Chambéry.

- REGIONAL 1 – Poule A

MOULINS YZEURE FOOT

Le match n° 20145.2 : MOULINS YZEURE FOOT (2) / Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL se jouera le samedi 26 février 2022 à 18h00 sur le terrain de Bellevue à Yzeure.

YTRAC FOOT

Le match n° 20143.2 : YTRAC FOOT / F.C. RIOMOIS se déroulera le samedi 26 février 2022 à 17h00 au stade du Bex à Ytrac.

- REGIONAL 1 – Poule C

A.C. SEYSSINET PARISET

Le match n° 20281.2 : A.C. SEYSSINET PARISET / CLUSES SCIONZIER F.C. se déroulera le dimanche 06 mars 2022 à 15h00 au stade Joseph Guetat de Seyssinet.

- REGIONAL 2 – Poule A

AURILLAC F.C.

Le match n° 20350.2 : AURILLAC F.C. (2) / F.C. ALLY-MAURIAC se déroulera le samedi 05 mars 2022 à 20h00 au stade Baradel à Aurillac.

- REGIONAL 2 – Poule B

U.S. BEAUMONT

Le match n° 20410.2 : U.S. BEAUMONT / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le dimanche 27 février 2022 à 15h00 au stade de l'Artière à Beaumont.

- REGIONAL 2 – Poule C

SAINT CHAMOND FOOT

Le match n° 20479.2 : SAINT CHAMOND FOOT / DOMTAC F.C. se déroulera le dimanche 06 mars 2022 à 15h00 au stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

- REGIONAL 2 – Poule E

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

- Le match n° 20610.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / E.S. TARENTEISE se déroulera le dimanche 27 février 2022 à 15h00 au stade Marcel Basset à La Ravoire.

- Le match n° 20631.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / ENT.S. CHILLY se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 15h00 au stade Jacques Level à Chambéry.

-REGIONAL 3 – Poule B

Esp. CEYRAT

Le match n° 20740.2 : Esp. CERAT / SAUVETEURS BRIVOIS se déroulera le samedi 26 février 2022 à 20h00 au stade Olivier Vernadal à Ceyrat.

-REGIONAL 3 - Poule C

A.S. EMBLAVEZ VOREY

Le match n° 20475.2 : A.S. EMBLAVEZ VOREY / ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (2) se déroulera le samedi 26 février 2022 à 19h00 au stade Auguste Bonnefoux à Vorey.

-REGIONAL 3 – Poule E

U.S. ANNEMASSE

Le match n° 20939.2 : U.S. ANNEMASSE / DRUMETTAZ MOUXY E.S. se déroulera le samedi 26 février 2022 à 19h00 au stade Henri Jeantet à Annemasse.

Ent. S. DU RACHAIS

Le match n° 20943.2 : Ent. S. RACHAIS / F.C. SEYSSINS se déroulera le samedi 05 mars 2022 à 19h00 au stade Albert Batteux à Meylan.

- REGIONAL 3 – Poule F

U.S. MONT BLANC PASSY

Le match n° 21052.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / CHAMBERY J.S. se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à Passy.

F.C. VOIRON MOIRANS PAYS VOIRONNAIS

Le match n° 21006.2 : F.C. VOIRON MOIRANS-PAYS VOIRONNAIS / F.C. DE HAUTE TARENTEISE se déroulera le dimanche 27 février 2022 à 15h00 au stade Plan Menu Est (terrain synthétique) à Coublevie.

- REGIONAL 3 – Poule H

F.C. BRESSANS

Le match n° 21133.2 : F.C. BRESSANS / C.S. LAGNIEU se déroulera le dimanche 27 février 2022 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Jean Noël Bouvard à Polliat.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance